

APPEL À PROJETS CULTURELS INNOVANTS

Vous êtes une association et vous avez une idée originale, un projet culturel ou artistique, une initiative innovante...

Alors n'hésitez pas à répondre à l'appel à projets culturels innovants de la Ville de Dunkerque !

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS
MARDI 19 DÉCEMBRE 2017**

A QUI S'ADRESSE L'APPEL ?

A toutes les associations œuvrant sur le territoire de Dunkerque* et menant des projets artistiques et culturels dans tout type de disciplines (musique, spectacle vivant, danse, théâtre, arts plastiques, arts numériques, performance, patrimoine...).

* Hors associations structurantes/équipements subventionnés. Par ailleurs, seules les compagnies professionnelles dont le projet s'appuie majoritairement sur des pratiques en amateur peuvent répondre à l'appel.

QUI PEUT VOUS ACCOMPAGNER ?

Une équipe est à votre disposition pour vous aider à monter votre projet, n'hésitez pas à nous contacter. Contact : Anne-Sophie Henry, chargée de mission (anne-sophie.henry@ville-dunkerque.fr ou au 03 28 26 27 36).

POUR QUEL TYPE DE PROJETS ?

Les critères suivants seront pris en compte :

Qualités artistiques et culturelles des projets innovants favorisant une démarche d'expérimentation

Qualité du projet : objectifs du projet, pertinence de la note projet, résultats et perspectives attendus...

Originalité de la forme : caractère inédit de l'action, projets qui développent de nouvelles approches/usages/pratiques culturelles, de nouveaux modes de médiation/communication, qui favorisent la transdisciplinarité/le développement durable, qui valorisent les patrimoines du territoire (matériels, immatériels, culturels et naturels), qui encouragent de nouveaux partenariats, qui utilisent les technologies numériques...

Développement des publics

Conquête de nouveaux publics, croisement/diversité des publics, implication des habitants, mixité, intergénérationnel...

Résonance du projet par rapport à ceux du territoire

Compréhension et adaptation du projet aux enjeux du territoire, pertinence de l'inscription géographique du projet sur le territoire.

Partenariat avec une structure culturelle

Projets favorisant le développement de liens avec les grandes structures culturelles du territoire (médiation, diffusion, co-production...).

Faisabilité du projet

Projet réalisable dans les délais, le budget et les moyens définis dans la note descriptive projet.

Une attention particulière sera portée à la présence de financements complémentaires.

L'association est responsable de la gestion de la manifestation (déficit éventuel, police d'assurance...) et doit respecter les réglementations en vigueur. Le budget doit inclure l'ensemble des frais logistiques et de sécurité.

COMMENT PROCÉDER ?

Les porteurs de projets devront impérativement fournir :

- une lettre de demande de subvention signée par leur représentant légal et adressée au Maire de Dunkerque,
- une note de présentation de l'association,
- un descriptif du projet,
- un budget prévisionnel équilibré de l'action.

La Ville de Dunkerque interviendra pour un montant plafonné de **2 000 €**.

Les projets soutenus devront mentionner la Ville de Dunkerque dans les supports de communication (soutien et participation de la Ville).

Date limite de dépôt des dossiers : **mardi 19 décembre 2017** à minuit, par courriel (anne-sophie.henry@ville-dunkerque.fr) ou par voie postale (Mairie de Dunkerque, Direction de la culture et des relations internationales, à l'attention d'Anne-Sophie Henry, Place Charles-Valentin, 59140 Dunkerque).

Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.

Une réponse sera envoyée à tous les porteurs de projets ayant déposé un dossier complet.